



INSTRUCTIONS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Année 2022/2023

MASTÈRE SPÉCIALISÉ® AMENAGEMENT ET MAITRISE D'OUVRAGE URBAINE

L'inscription se fait directement et uniquement en ligne sur le site :
<https://www.ecoledesponts.fr/mastere-specialiser-amenagement-et-maitrise-douvrage-urbaine-amur>
→ Onglet Admission

Les candidatures seront ouvertes en décembre 2021 et closes à la dernière session d'admission en juillet 2022.

L'ensemble des pièces constitutives à votre dossier sera à joindre au format électronique via le formulaire. Pour faciliter votre inscription, nous vous invitons à préparer les pièces ci-dessous avant de soumettre votre dossier en ligne.

Documents à soumettre impérativement via le formulaire en ligne

- Une photo d'identité,
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport valide (pour les étudiants étrangers),
- Un curriculum vitae en français
- Une lettre de motivation en français
- Lettres de recommandation de vos encadrants académiques ou professionnel (minimum 2),
- Les relevés des notes des 3 dernières années d'études ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes exigés (traductions françaises certifiées conformes pour les diplômes étrangers). Pour les diplômes en cours indiquer la date d'obtention prévue et adresser dès que possible les attestations certifiées conformes ;
- Une note détaillant les réponses aux questions posées portant sur les enjeux de l'aménagement (une demi-page par question). (Liste des questions **en annexe**). **Cette note servira de guide pour votre entretien individuel.**
- Des **travaux personnels** ayant trait à l'aménagement et à l'urbanisme (mémoires, rapports, projets...) réalisés dans le cadre de votre scolarité précédente ou de votre expérience professionnelle passée. **Joindre 1 à 2 de vos rapports les plus significatifs.**

Conditions d'admission

Profils recevables

- Diplôme de niveaux Bac+5
- Diplômes étrangers équivalents (du niveau Bac+5)
- Diplôme de niveau Bac+4 (par exemple, Bachelor) avec 3 années d'expérience professionnelle

La formation s'adresse aux personnes ayant acquis une expérience professionnelle de l'aménagement territorial, aux étudiants diplômés d'un master ou diplôme étranger équivalent (ingénierie, architecture, droit, économie, géographie, histoire, paysage, sociologie, sciences politiques).

Candidats en cours d'obtention de leur diplôme

Les étudiants actuellement en cours d'obtention du diplôme requis peuvent déposer un dossier de candidature.

Langues

Le niveau de français attendu correspond au **niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues : <http://www.enpc.fr/sites/enpc.fr/files/ckfinder/ckfinder/images/DE/Masters-eres/referentiel-langues.jpg>

Candidats étrangers

En cas d'admission afin de disposer du temps nécessaire pour vos démarches visant à l'obtention d'un visa, il vous est conseillé de déposer votre dossier de candidature au plus tôt.

La procédure « Etudes en France » est obligatoire pour les ressortissants étrangers de 41 pays (hors EU). Pour plus d'information, consultez :

<http://www.enpc.fr/resident-dun-pays-relevant-de-la-procedure-etudes-en-france>

Procédure de sélection des candidats

1. La sélection des candidats est effectuée sur dossier.
2. Les candidats retenus seront convoqués à un jury d'entretien selon le calendrier ci-dessous.
3. La liste des candidats admis à suivre la formation est validée lors d'un jury d'admission.

Il y a **plusieurs sessions d'admission**

Entretiens oraux (sous réserve d'actualisation):

- **28 janvier 2022 (après-midi)**
- **25 février 2022 (après-midi)**
- **18 mars 2022 (après-midi)**
- **22 avril 2022 (après-midi)**
- **20 mai 2022 (après-midi)**
- **17 juin 2022 (après-midi)**
- **13 juillet 2022 (après-midi)**

Pour les candidats étrangers, les entretiens se font sur Teams.

Tout le suivi de votre candidature (avis sur votre dossier, convocation à un entretien, avis final sur votre candidature) sera réalisé par e-mail. Nous vous prions de vérifier régulièrement votre dossier SPAM au cas où l'un de nos mails s'y trouverait.

Confirmation d'admission

Afin de confirmer leur admission à l'École des Ponts ParisTech, les candidats admis devront respecter les étapes suivantes :

En cas de financement personnel :

- **Renvoyer sous 15 jours**, le contrat de formation professionnelle, avec le justificatif de paiement de l'acompte de 20% des frais de formation.

En cas de financement entreprise :

- **Renvoyer sous 15 jours**, la convention de formation professionnelle ou transmettre une lettre d'engagement d'une entreprise finançant la formation.

Le non-respect de ces échéances entraîne la perte du bénéfice de la sélection, au profit d'un autre candidat placé sur liste d'attente.

Frais de formation

Coût de la formation 2022/2023 du Mastère Spécialisé® :

10 500 € à titre individuel

12 000 € si le cursus est pris en charge par une entreprise ou un organisme de formation.

Nous vous conseillons de prévoir un budget global pour votre projet de formation ;

Budget moyen : 1 120 euros/mois, hors frais de formation (source UNEF, août 2021)

A noter :

Le diplôme de Mastère Spécialisé® n'est pas un diplôme d'État mais un diplôme d'Établissement labellisé par la Conférence des Grandes Ecoles.

La formation n'est pas inscrite au RNCP. Elle est référencée Datadock.

La formation ne peut pas se faire par apprentissage.

Attention ! Tout dossier incomplet sera refusé.

QUESTIONS

- 1- Qu'est-ce que le Shift project et en quoi les principaux enjeux qu'il pointe questionnent- t- ils l'aménagement urbain, en France et dans le monde ?
- 2- La smartcity est une notion utilisée de façon croissante dans la littérature spécialisée. Que recouvre ce terme ? A quels domaines de l'urbanisme et de l'aménagement ce concept de ville intelligente s'applique-t-il ? Citez deux villes ayant mis en place une politique « smart » et dites en quoi a consisté cette politique.
- 3- Dans un article de la revue Criticat n°8 de 2011 (p.41-61) <https://issuu.com/criticat/docs/criticat08> l'architecte et critique Françoise Fromonot propose une classification des modes de conception de la ville post-moderne. Quelles sont les catégories proposées et quelle réaction suscite chez vous cet article ?
- 4- Quelle est l'architecture institutionnelle de l'aménagement urbain en France selon l'article [Quels sont les principaux acteurs de l'aménagement du territoire ? \(esprit-public.fr\)](http://esprit-public.fr)?
- 5- La maîtrise d'usage est une notion relativement récente, qui prend une place croissante dans les projets d'aménagement contemporains : en quoi se différencie- t-elle de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre et en quoi consiste-t-elle ?
- 6- L'aménagement urbain fait intervenir un spectre d'acteurs toujours plus large. Identifiez chronologiquement les principaux intervenants dans cette chaîne de production et de décisions, pointez ceux avec lesquels vous vous sentez le plus d'affinités, et les métiers pour lesquels vous souhaitez suivre la formation dispensée par AMUR ?
- 7- En cohérence avec vos précédentes réponses, citez trois opérations d'aménagement (dont au moins une en France et une à l'étranger, et au moins une que vous avez visitée) qui vous semblent exemplaires. Donnez leurs principales caractéristiques et dites-en quoi elles vous paraissent apporter des réponses innovantes ou soulever des questions importantes pour la pratique de l'urbanisme ?
- 8- Citez un ouvrage ayant trait à la ville que vous avez lue récemment. Dites pourquoi vous l'avez choisi et en quoi il vous a apporté matière à réflexion.
- 9- Quelles sont les principales compétences que vous souhaitez acquérir au cours de votre formation au sein du mastère AMUR ?